



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beauvais, le 14 juin 2018

Lors du vote du CA 2017 et de la DM 1, le Conseil départemental de l'Oise augmente significativement ses moyens d'investissement dans des politiques prioritaires (aide aux communes, routes départementales, sécurité)

Le 14 juin 2018, les élus du Conseil départemental de l'Oise ont voté la Décision Modificative 1 2018 (DM1 2018) et le Compte Administratif 2017 (CA 2017).

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise, a souligné la bonne gestion de la collectivité et rappelé que des efforts d'économies ont été réalisés depuis 2015 sans augmenter les impôts et sans amputer les services aux usagers.

La capacité d'investissement retrouvée permet de renforcer des actions prioritaires au bénéfice des habitants de l'Oise :

- **Pour soutenir les communes**, premier maillon au service des habitants, a été votée une nouvelle hausse du niveau des autorisations de programme de **l'aide aux communes à 50 M€**, soit **une hausse de 14 %** des moyens consacrés à cette politique depuis le début de l'année, **et de 47 % au total depuis avril 2015**. Plus que jamais premier partenaire des communes, le Département s'engage ainsi dans la réalisation de nombreux projets nécessaires aux habitants et à la vitalité du tissu économique local.
Une **attention particulière** sera portée aux demandes d'aide pour la réalisation d'études ou de travaux de réparation ou de protection **contre les inondations et les coulées de boue** qui ont durement touché les habitants de l'Oise. Pour le Département, Il s'agit d'une nécessité dans le cadre de sa **mission fondamentale de solidarité territoriale**.

Contact Presse : Eric DREANO
Directeur de la communication
Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 85 47 08 79

Suivez-nous sur :



- **Pour renforcer la sécurité des Oisiens**, 5 M€ supplémentaires ont été votés afin de doter le plan d'investissement au service des sapeurs-pompiers d'un volet « matériels ». Le Département porte ainsi son « Plan Pompiers » à 18,8 M€ afin de rénover ou construire six casernes et de permettre l'achat par le SDIS 60 de matériels performants au service de la sécurité des habitants.
De même, a été votée une subvention au bénéfice du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit pour le **lancement, au début de l'automne, du Service Oise Vidéoprotection**, qui permettra, après une phase d'expérimentation, de relier les communes qui le souhaitent à son centre de supervision 24/7.
- Pour renforcer l'attractivité de l'Oise, les échanges et la sécurité, une augmentation des moyens d'investissement pour la **rénovation des routes départementales de l'Oise, à hauteur de 5 M€**, a été votée. En 2018, l'investissement dans les routes départementales atteint ainsi un niveau inédit, deux fois supérieur au niveau de 2015.

La Présidente Nadège LEFEBVRE a également présenté une Motion refusant de signer un contrat financier avec l'État. Votée à l'unanimité, vous trouverez cette motion ci-joint.

Nadège LEFEBVRE a rappelé que, si le Département était extrêmement attaché à une saine gestion des dépenses publiques, il lui était impossible d'accepter la proposition de contractualisation financière avec l'Etat. En effet, l'Etat, qui n'a jamais réussi à réduire ses dépenses, n'est pas le mieux placé pour imposer un cadre toujours plus contraignant (+1,2% de hausse des dépenses de fonctionnement) à des collectivités qui, à l'exemple de l'Oise, ont montré leur capacité à prendre des mesures d'économies difficiles. Cette situation est d'autant plus inacceptable que l'État refuse de prendre en compte à leur juste valeur les efforts d'économies entrepris par certains exécutifs courageux, par exemple dans l'Oise, depuis avril 2015.

Plus fondamentalement, le Département de l'Oise refuse que l'Etat lui impose un contrôle sur ses dépenses, contrôle qui apparaît, par ailleurs, en contradiction avec le principe de libre administration des collectivités locales.

Contact Presse : Eric DREANO
Directeur de la communication
Conseil départemental de l'Oise

☎ 06 85 47 08 79

Suivez-nous sur :

oise.fr

